

Culture de sécurité civile : quels enjeux ?

1/ Constat

L'article 4 de la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile intégré dorénavant dans le code de la sécurité intérieure enjoint les citoyens à prendre davantage en considération les enjeux liés à leur propre sécurité. En effet, cet article stipule notamment que **« toute personne concourt par son comportement à la sécurité civile. En fonction des situations auxquelles elle est confrontée et dans la mesure de ses possibilités, elle veille à prévenir les services de secours et à prendre les premières dispositions nécessaires. »** Mais force est de constater que la population française demeure relativement passive dans ce domaine et se repose exclusivement sur les services publics pour la secourir en cas d'accident, n'étant pas consciente que chacun peut, par de simples mesures, l'éviter, se protéger ou en réduire les conséquences.

Chaque année, près de 20 000 personnes décèdent des suites d'un accident de la vie courante. Ce chiffre est trois fois plus important que celui des accidentés de la route et positionne la France bien loin derrière la Finlande, l'Islande ou les Pays-Bas.

 **Il s'agit de la première cause de mortalité des enfants de moins de 15 ans.**

Sur le terrain, des sapeurs-pompiers constatent fréquemment que de nombreux accidents sont les suites de comportements à risques.

En Angleterre, grâce à une grande campagne de prévention auprès de la population sur les risques d'incendies domestiques, le nombre de décès a baissé de 35,6 % en 9 ans.

 **À présent, il y a 4 fois moins de personnes qui décèdent des suites d'un incendie domestique en Angleterre qu'en France.**

Par ailleurs, moins d'un Français sur cinq témoins d'un arrêt cardiaque pratique la réanimation cardiaque. En parallèle, 95 % des norvégiens sont formés aux gestes qui sauvent.

Un sondage Ifop, paru au mois de novembre 2013, indique qu'une majorité de Français ne sait pas quelle attitude adopter en cas de catastrophe naturelle ou industrielle. Seules 22 % des personnes interrogées affirment connaître les consignes liées au déclenchement du signal national d'alerte. Les règles de prévention à appliquer en cas d'alerte météo sont, de façon générale, méconnues et des comportements dangereux en cas de risques naturels sont malheureusement trop souvent observés, impliquant ainsi de graves accidents.

Au-delà des lourdes conséquences pour les victimes elles-mêmes et pour leurs familles, le coût sociétal d'un accident représente une charge non négligeable à l'échelle d'un pays comme la France. On estime, par exemple, à 8 millions le nombre d'accidents de la vie courante ayant nécessité une prise en charge médicale sachant que le coût médical d'un seul accident oscillerait entre 100 à 500 euros.

2/ Définition

L'article 1 de la loi du 13 août 2004 définit que :

« la sécurité civile a pour objet la prévention des risques de toute nature, l'information et l'alerte des populations ainsi que la protection des personnes, des biens et de l'environnement par la préparation et la mise en œuvre de mesures et de moyens appropriés relevant de l'État, des collectivités territoriales et les personnes publiques ou privées. »

Lorsque l'on évoque la culture de sécurité civile auprès de la population, des thématiques très diverses et variées peuvent être abordées. Des priorités doivent, bien sûr, être définies en fonction des enjeux pour la société, de l'impact et de l'efficacité des actions de prévention auprès de la population.

À titre d'exemple, les accidents de la vie courante comprennent les accidents domestiques (dont les incendies) ainsi que les accidents de loisirs. Ce sont les accidents qui touchent le plus grand nombre de personnes, toutes catégories d'âges confondues. Chaque année, on dénombre 150 000 arrêts de travail et plus d'un million d'hospitalisations suite à un accident de la vie courante. Des actions de prévention efficaces et adaptées dans ce domaine auraient un véritable impact positif et réduiraient de façon significative le nombre de décès en France.

Les accidents de la vie courante :

La direction générale de la santé définit les accidents de la vie courante (AcVC) comme des traumatismes non intentionnels qui se répartissent usuellement selon le lieu ou l'activité :

- les accidents domestiques, de sport ou de loisirs se produisant à la maison ou dans ses abords immédiats : jardin, cour, garage et autres dépendances (plus de 60% des AcVC) ;
- les accidents scolaires, incluant les accidents survenant lors du trajet, durant les heures d'éducation physique et dans les locaux scolaires (de la crèche à l'enseignement supérieur)
- les accidents de sport ou de vacances, et les accidents de loisirs ;
- les accidents survenant à l'extérieur : dans un magasin, sur un trottoir, à proximité du domicile .

Sont exclus : les accidents de travail, les accidents de la circulation, les accidents causés par des éléments naturels, les suicides et les agressions.

Les catastrophes naturelles et technologiques sont, pour leur part, moins fréquentes mais touchent de très nombreuses personnes simultanément et désorganisent la société qui doit alors faire preuve de résilience face à une situation dégradée. De mauvais comportements de la part de la population ont dans ce cas des conséquences désastreuses.

3/ Enjeux

Les enjeux d'une politique active de prévention auprès de la population française sont nombreux :

- les citoyens sont mieux préparés aux risques de toute nature ;
- la population est engagée et actrice de sa propre sécurité ;
- la société est moins consommatrice des services publics de secours ;
- les élus sont appuyés dans leurs actions auprès des citoyens (ex : réserves communales, PCS) ;
- les collectivités sont mieux préparées aux risques et à l'information du public.

Les sapeurs-pompiers, les services d'urgence ou encore les forces de l'ordre, témoins au quotidien d'accidents qui pourraient être évités ont bien sûr un rôle préventif important à jouer. Les Sdis, par exemple, auraient un intérêt direct et concret à s'engager dans une telle démarche :

- baisse de la sollicitation abusive des secours (baisse des coûts d'interventions, déploiement des moyens à meilleur escient...),
- baisse des incivilités envers les sapeurs-pompiers,
- développement du volontariat (actions pouvant susciter des vocations),
- réduction du nombre de victimes et d'accidents grâce à son action préventive.

Les acteurs qui doivent être impliqués dans cette politique de prévention des risques sont très nombreux, de l'échelon local au national, en passant par les services de l'État, les élus locaux, les associations ou encore les sociétés d'assurances. De très bonnes actions de prévention ont déjà pu être mises en place, mais elles n'ont pas toujours eu les effets escomptés. Une réflexion nationale rassemblant ces acteurs

autour d'une même table est incontournable. Elle pourrait déboucher sur l'élaboration d'un plan de prévention efficace ayant vocation à être décliné sur le terrain de façon transversale et coordonnée.

Les jeunes adolescents de 12 à 16 ans devraient être la cible privilégiée d'une campagne de prévention par les acteurs de la sécurité civile. Se faisant, ils deviendraient ainsi de véritables ambassadeurs à même de sensibiliser leur entourage proche.

Développer la prévention auprès du grand public est un enjeu face à une société souvent considérée comme de plus en plus individualiste. Elle doit devenir une culture commune, une valeur partagée par tous les citoyens français, qui deviendront alors, non seulement les acteurs de leur propre sécurité, mais aussi les maillons d'une grande chaîne au niveau national.

Sources :

- Étude de l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) sur les accidents de la vie courante - 2006
- Enquête européenne menée par l'association European Child Safety Alliance (ECSA) - 2012
- Brochure sur l'arrêt cardiaque éditée par la Fédération française de cardiologie - Février 2012
- Enquête MAC 15 de l'institut de veille sanitaire (INVS) - source CépiDc - Décembre 2012
- Article DAAF, le modèle anglais, *Soldat du feu magazine*
- Documents pédagogiques de l'IPCS (information préventive aux comportements qui sauvent)